

Paris, le 17 octobre 2016

Communiqué de presse L'épargne salariale au 30 juin 2016

« Les versements nets ont doublé sur un an. »

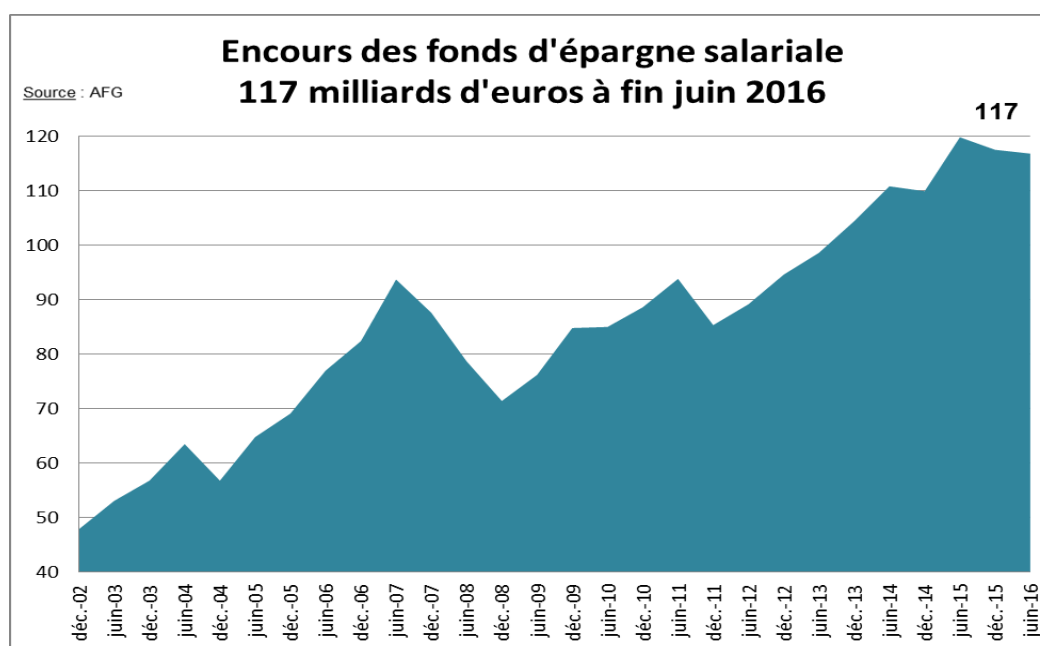
Les versements nets sur les dispositifs d'épargne salariale ont doublé sur un an et atteignent 3 milliards d'euros. Les salariés ont davantage épargné leur intéressement et ils ont moins puisé dans leur épargne salariale disponible.

Sur ce 1^{er} semestre 2016, le doublement des versements nets est dû à la fois à la hausse des souscriptions et à la baisse des rachats :

- **Les versements bruts se sont élevés à 9,8 milliards (+12%) :**
 - o 3,9 milliards pour l'intéressement (+30%),
 - o 3 milliards pour la participation,
 - o 1,6 milliards pour l'abondement de l'entreprise,
 - o 1,3 milliards pour les versements volontaires ;
- **Le montant des rachats s'est élevé sur la période à 6,7 milliards (en baisse de 8%).**

Même s'il est encore un peu tôt pour le confirmer, ces bons chiffres résultent en partie des effets de la loi Macron de 2015 sur l'intéressement dont la partie épargnée progresse de 30%. Ils confirment aussi la popularité de l'épargne salariale dont plus de 55%¹ des salariés bénéficient chaque année grâce à leur entreprise. Le nombre de comptes de porteurs d'épargne salariale reste stable à 11 millions.

Le montant des actifs gérés dans les PEE et les PERCO est de 117 milliards d'euros au 30 juin 2016. Il est stable par rapport au 31 décembre 2015 et en légère baisse de 2,5% sur un an, l'effet marché défavorable, en particulier sur l'actionnariat salarié, compensant la hausse des versements.



¹ source DARES

Au 30 juin 2016, les **fonds diversifiés**² (74 milliards d'euros) **représentent 63 % des encours contre 37 % pour les fonds d'actionnariat salarié** (43 milliards d'euros). Les encours des fonds diversifiés ont légèrement progressé (+3% sur six mois et +2% sur un an) alors que les encours des fonds d'actionnariat ont subi la baisse des marchés actions après une hausse de plusieurs années (- 7% sur le 1^{er} semestre 2016 et - 9% sur un an).

Les fonds ISR³ représentent 21,7 milliard d'euros, en progression de 2 % sur un an. **Un euro sur trois est donc ISR³** (hors actionnariat salarié).

Les placements dans les **FCPE solidaires** (5,4 milliards d'euros) progressent de 5 % sur un an.

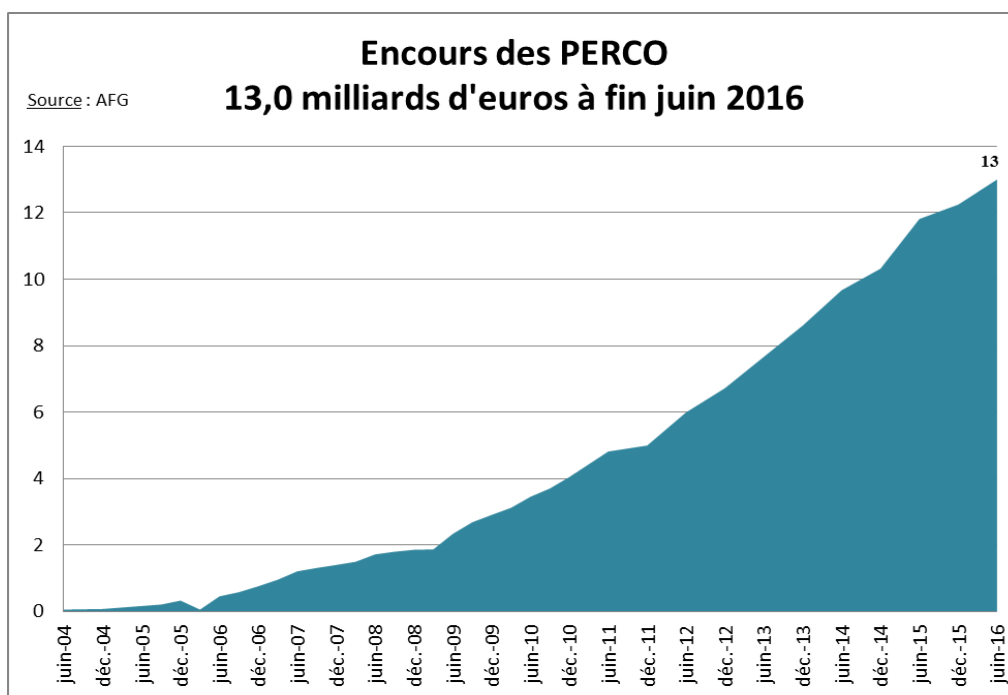
Les PERCO poursuivent leur croissance :

13 milliards d'euros d'encours (+10 % sur un an)

2,2 millions d'adhérents (+10 % sur un an)

212.000 entreprises équipées (+8% sur un an)

Au 30 juin 2016, les encours gérés dans les PERCO atteignent **13 milliards d'euros en croissance de 10% sur un an.**



L'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire est de 6.000 euros.

Le nombre de salariés ayant choisi une gestion pilotée en fonction de leur âge est en nette progression (+50%) grâce aux nouvelles mesures qui en font l'option par défaut du PERCO. La gestion pilotée ne représente toutefois encore que 25% du total des encours. Cette proportion devrait augmenter progressivement.

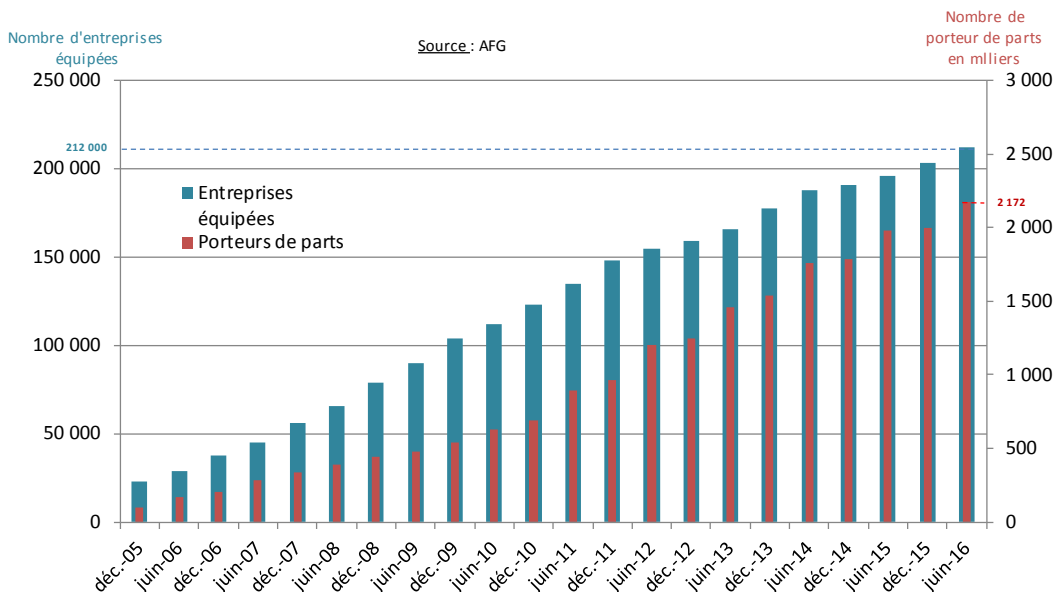
² Les fonds « diversifiés » au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires...

³ Investissement Socialement Responsable

Le nombre d'entreprises équipées continue à progresser, ce qui témoigne du souci des entreprises d'enrichir leur politique sociale en se préoccupant de la retraite de leurs salariés. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à profiter du PERCO et ils sont **2,2 millions à avoir** déjà effectué des versements, soit une progression de 10 % sur un an.

212 000 entreprises sont équipées d'un PERCO
(+ 8 % en un an, + 4 % sur six mois)

2,2 millions de salariés sont porteurs d'un PERCO
(+ 10% en un an, + 9% sur six mois)



Du 1er janvier au 30 juin 2016, les versements bruts sur le PERCO se sont élevés à 1,3 milliard d'euros, soit une stabilité par rapport à l'année précédente. Ces flux se répartissent de la façon suivante :

- Abondement de l'entreprise : 32%,
- Participation : 27%,
- Intéressement : 24%,
- Versements volontaires des salariés : 17%.

Sur la même période, les rachats s'élevant à 373 millions d'euros, le solde net de souscription atteint près de 1 milliard d'euros. Les PERCO contribuent ainsi pour près du tiers à la collecte nette de l'épargne salariale.

L'épargne d'entreprise permet à plus de 10 millions de salariés de financer les différentes étapes de leur vie, en particulier l'acquisition de leur logement et la constitution d'un complément de retraite.

Les premières retombées de la loi Macron sont très positives même si elles demandent à être confirmées par les chiffres à fin 2016. La dynamique enclenchée doit être poursuivie, par exemple en accentuant la baisse du forfait social sur le « PERCO Plus ». Son développement sera bénéfique pour les salariés, mieux préparés pour leur retraite, et pour l'économie, mieux financée à long terme.

Le PEE et le PERCO sont des plans d'épargne salariale ouverts à tous les salariés d'une entreprise. Le PEE est un plan à cinq ans permettant d'investir dans des fonds d'actionnariat salarié ou des fonds diversifiés. Le PERCO permet d'épargner pour sa retraite. Il offre au moins trois supports de placement et une sortie en capital ou en rente, au choix du salarié. Pour 2016, le plafond d'abondement des entreprises est de 3089 euros (soit 8% du plafond annuel de sécurité sociale fixé à 38 616 euros) pour les PEE et de 6178 euros, (soit 16% du plafond annuel de sécurité sociale) pour les PERCO.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective (fonds). Leurs encours atteignent 3.600 milliards d'euros dont 1.700 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et 1.900 milliards d'euros en gestion de mandat et de fonds de droit étranger.

*Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)
Contact : Alexandra Imbert, Directeur de la Communication, Tél. : 01.44.94.94.00, a.imbert@afg.asso.fr*